

République Française



Département de l'Hérault

**MAIRIE DE FABREGUES**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **6 mars 2018**

---

**Présents** : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS  
Mme Christine PALA – Mme Edith TRUC – Mme Mylène FOURCADE – M. Claude JUE  
Mme Myriam PENA – M. Dominique CRAYSSAC – M. Jean-Olivier JOB – M. Pierre VAN  
CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD – Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY  
Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Elisa VEIGA – M. Serge JACOB  
Mme Sandra BEGUET – Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Sébastien FARRAUTO  
Mme Solange MARTIN BONNIER – M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE  
Mme Marielle FENECH-MONFORT.

**Représentée** : Mme Amandine BATTAGLIA.

**Absents** : M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA – Mme Aurélie MATEO.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.  
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal 6 décembre 2017 est adopté à la majorité contre deux  
(M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT).

---

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

## Ordre du jour

### **1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 18/01 du 9 janvier 2018 : Contentieux Urbanisme – Décision de défendre devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier – SCP MARGALL-d'ALBENAS.
- Décision n° 18/02 du 9 janvier 2018 : Contentieux Urbanisme – Décision de défendre devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier – SCP MARGALL-d'ALBENAS.
- Décision n° 18/03 du 15 février 2018 : Contentieux divers – Décision de défendre devant le Tribunal Administratif de Montpellier – SCP MARGALL d'ALBENAS.

### **2- FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2017**

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances donne une présentation du Compte Administratif 2017, lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		662 867,03 €		581 684,13 €
<b>Opérations de l'année</b>	5 336 567,95 €	5 832 592,02 €	851 894,01 €	353 394,42 €
<b>Résultats définitifs</b>	5 336 567,95 €	6 495 459,05 €	851 894,01 €	935 078,55 €
<b>SOLDE</b>		<b>1 158 891,10 €</b>		<b>83 184,54 €</b>

*Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal, à la majorité contre deux (M. LAPORTE et Mme FENECH-MONFORT), approuve le Compte Administratif 2017 tel que présenté.

### **3- FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances présente le Compte de Gestion 2017.

Les résultats de l'ordonnateur (Compte Administratif 2017) et du comptable (Compte de Gestion 2017) étant concordants, il est proposé d'adopter le Compte de Gestion pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2017 tel que présenté.

## 4- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2018

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, informe le Conseil Municipal que le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2018, le Conseil Municipal pourra s'exprimer et débattre.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

### Les objectifs du DOB

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

### Les obligations légales du DOB

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le DOB est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. **Le DOB doit être adopté par le Conseil Municipal.**

### Le contexte général du DOB 2018

En début de mandat, le DOB trace les grandes lignes de notre stratégie financière. Nous avons perdu de nombreuses compétences : voirie entretien, voirie fonctionnement, eau potable, assainissement, incendie, gens du voyage, activité économique, urbanisme, tourisme, risques inondations... La phase transitoire du passage en Métropole est terminée.

L'exercice 2017 qui va nous servir de base pour nos projections illustre parfaitement l'état de nos finances. Les impôts des différentes collectivités (Etat, Région, Département, Métropole) sont élevés, la taxe GEMAPI (risques inondations) est venue s'ajouter aux autres impôts. ***Il ne faut pas aggraver la fiscalité communale.***

L'inflation a été de 1,2 % en 2017. Nous allons tabler sur 1,2 % en 2018, il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

L'Etat nous impose de limiter la hausse de nos dépenses de fonctionnement à 1,35 % hors inflation. Ce texte reste ambigu dans son application car cette progression des dépenses doit s'entendre à « périmètre égal ».

***Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers (en fonctionnement : Recettes supérieures aux dépenses = dégagement d'une épargne), de réduire la dette (pas d'emprunt depuis 8 ans et aucun envisagé jusqu'à la fin du mandat) et de ne pas augmenter les impôts (en dehors de la réévaluation des bases et de la suppression progressive de l'abattement pour la TH).***

Il faut surtout faire attention aux frais de fonctionnement de la Commune, chaque élu, chaque chef de service, dans son domaine doit rester économe. De gros efforts ont été faits, il faut chercher encore des économies.

Les nouvelles constructions ont permis de doper nos recettes fiscales sans toucher les taux d'imposition.

***L'amende pour l'insuffisance de logements sociaux passe à 360.000 € malgré le projet de la Fabrique.***

***Des programmes doivent être engagés pour montrer les efforts de la Commune dans ce domaine. Les contraintes sont nombreuses comme le foncier et la qualité des opérateurs susceptibles d'intervenir.***

Pour proposer les orientations budgétaires, nous allons dans un premier temps, analyser les résultats de l'année 2017. Ils vont déterminer en grande partie nos marges de manœuvre.

### ANALYSE CA 2017 CA FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Achats et services	1 422 278	1 477 761	1 467 748	1 234 595,33	<b>1 102 054,33</b>
Salaires et charges	3 128 428	3 338 840	3 523 098	3 171 452,34	<b>3 074 826,04</b>
Gestion courante	679 238	670 013	668 877	460 251,42	<b>478 073,24</b>
Intérêts emprunts et pénalités	330 109	316 208	421 877	304 452,65	<b>288 890,52</b>
Atténuations de produits	102 996	229 721	129 315	129 993,34	<b>181 442,71</b>
Charges exceptionnelles	230 835	1 200	42 384	20 907,87	<b>18 741,38</b>
Amortissements	336 221	217 457	214 073	188 881,09	<b>192 539,73</b>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>6 230 105</b>	<b>6 251 200</b>	<b>6 467 372</b>	<b>5 510 534,04</b>	<b>5 336 567,95</b>

Le chapitre « Achats et services » a baissé en raison des efforts consentis par les différents services (fêtes et cérémonies, fournitures du technique, énergie...).

Les charges de personnel baissent en raison essentiellement de la renégociation de l'assurance pour cause de maladie et du départ en cours d'année du Directeur des Services Techniques.

Les intérêts d'emprunt diminuent en raison du désendettement de la commune depuis 8 ans.

Les autres charges sont relativement constantes.

**Soit une baisse des dépenses réelles de 3,34 % (hors charges calculées). La réalisation des charges est en deçà des prévisions du BP.**

RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Excédents reportés	300 000	400 000	437 138	<b>182 520,01</b>	<b>662 867,03</b>
Atténuations de charges	167 743	142 445	103 505	<b>93 538,16</b>	<b>79 427,92</b>
Produits des services	471 312	503 900	1 018 572	<b>924 233,73</b>	<b>721 180,22</b>
Travaux en régie	104 196	73 786	57 015	<b>56 426,78</b>	<b>40 127,43</b>
Impôts et taxes	4 687 669	4 962 668	4 000 067	<b>4 066 587,38</b>	<b>4 217 873,20</b>

<b>RECETTES</b>	CA 2013	CA 2014	CA 2015	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Participations	1 159 664	1 013 907	863 666	<b>719 196,27</b>	<b>647 268,67</b>
Revenus des immeubles	127 802	90 828	81 219	<b>81 187,45</b>	<b>95 837,01</b>
Produits financiers				<b>12 083,08</b>	<b>12 083,08</b>
Produits exceptionnels	600 484	30 333	106 782	<b>14 450,00</b>	<b>18 794,49</b>
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>7 987 730</b>	<b>7 197 867</b>	<b>6 667 964</b>	<b>6 150 223,14</b>	<b>6 495 459,05</b>

Les recettes sont globalement supérieures à nos prévisions (principe de prudence dans l'élaboration du BP) mais en réalité **les recettes réelles sont en baisse de 2 % pour 2017 en comparaison à 2016** (hors excédents reportés, hors travaux en régie).

Les excédents reportés étaient élevés pour se donner une marge de manœuvre. Les atténuations de charges liées aux remboursements des frais de personnel sont en baisse sensible.

Les produits et services sont en diminution en raison de la fin des transferts de la Métropole. Par contre à noter des recettes excellentes pour la cantine (+120 000).

Les impôts et taxes, en forte progression (+151 000), sont supérieurs à nos prévisions avec un niveau très satisfaisant sur les droits de mutation.

Les produits financiers correspondent au fonds de soutien pour compenser la pénalité de renégociation de la dette (pendant 12 ans).

Les participations en baisse montrent le désengagement de l'Etat pour l'aide aux communes (Dotation Globale de Fonctionnement). Elles vont se stabiliser en 2018.

**Le résultat de clôture du fonctionnement 2017 est un excédent : + 1 158 891,10** (+ 662 867,03 € en 2016).

En éliminant les opérations d'ordre (excédents reportés, travaux en régie), pour les seules opérations de l'exercice, **l'excédent 2017 est de 648 437 € (+ 589 623 € en 2016). Il couvre le capital de la dette 354 447 €** ce qui est excellent. Il traduit une légère amélioration de notre fonctionnement.

#### CA INVESTISSEMENT 2017

<b>DEPENSES</b>	CA 2013	CA 2014	CA 2015	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Déficit reporté année précédente	0	0	0	0	<b>0</b>
Remboursement des emprunts	324 695	323 749	337 271	339 761	<b>354 447,83</b>
Renégociation emprunt			2 646 313		
Subventions accordées	13 283	2 500		7 518	<b>9 000</b>
Subvention rapportée au résultat	368 860				
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	3 722 922	1 008 856	1 495 374	482 830	<b>488 446,18</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 429 760</b>	<b>1 335 105</b>	<b>4 478 958</b>	<b>830 109</b>	<b>851 894,01</b>

Nb : hors voirie Métropole.

<b>RECETTES</b>	CA 2013	CA 2014	CA 2015	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Excédent fonctionnement N-1	912 533	1 357 625	510 324	<b>0</b>	<b>0</b>
Excédent investissement N-1	2 632 467	269 034	1 091 175	<b>796 702</b>	<b>581 684,13</b>
FCTVA et TLE	313 736	329 406	182 812	<b>254 794</b>	<b>98 032,17</b>
Subventions et PAE	274 454	189 046	376 090	<b>138 827</b>	<b>62 302,52</b>
Renégociation emprunt	0	0	2 646 313	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts nouveaux	0	0	117 190	<b>430</b>	<b>520</b>
Amortissements	336 221	217 457	214 073	<b>188 881</b>	<b>192 539,73</b>
Voirie prise en charge par MMM			100 623	<b>48 085</b>	<b>0</b>
Cessions	229 384	0	37 057	<b>7 250</b>	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 698 795</b>	<b>2 363 418</b>	<b>5 275 657</b>	<b>1 434 971</b>	<b>935 078,55</b>

Peu d'investissement en 2017. Essentiellement travaux sur les bâtiments, matériel de transport, réseau d'électrification, immobilisations corporelles, travaux de voirie avec la Métropole.

Il faut tenir compte de **restes à réaliser** en investissement (travaux engagés et non payés) pour un montant de **61 500 €**.

**Soit un excédent pour l'investissement de 83 184,54 € pour 2017.**

Il sera ajouté à l'excédent du fonctionnement de + **1 158 891,10 €**.

**Le solde cumulé de l'investissement et du fonctionnement 2017 est de 1 242 075, 64 €** (1 244 551 € en 2016 + 997 293 € en 2015).

**Cet excédent 2017 devrait nous permettre de passer 2018 sans augmentation des impôts (neuvième année consécutive) et sans nouvel emprunt (neuvième année consécutive hors renégociation de la dette).**

Seule la suppression des abattements pour la taxe d'habitation viendra augmenter cette taxe pour les 20 % de familles non exonérées (+ 67 € par an).

### **Quels sont nos objectifs pour 2018 ?**

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement), ce sont les revenus récurrents de la Commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la Commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. On élimine les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels liés aux cessions.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
RRF en Millions d' €	6,69	6,14	5,9	5,792	5,9

Tablons sur une croissance de 2 %.

### **Les objectifs de gestion**

Ces objectifs restent les mêmes malgré la conjoncture et les transferts à Montpellier Méditerranée Métropole. Il sera impératif de maintenir un autofinancement suffisant qui couvre le remboursement de la dette.

**Les frais de personnel qui représentent notre plus gros poste de charges doivent être inférieurs à 50 % des RRF**  
**Le poids de l'annuité doit rester en dessous de la barre de 15 % des RRF**  
**Pas d'endettement sur la durée du mandat**  
**Les charges à caractère général doivent être inférieures à 25 % des RRF**  
**L'autofinancement doit couvrir le remboursement de la dette**  
**La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne régionale dans notre strate**  
**Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion, dégager une épargne nette :**  
**RRF > DRF + Capital remboursé des emprunts**

### Frais de personnel

Ils intègrent les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les absences maladies et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance). Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires). Pas d'embauche envisagée en 2018 sauf pour le remplacement du personnel (retraite, maladie). Les frais de personnel liés aux rythmes scolaires sont considérés stables entre 2017 et 2018.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Frais de personnel en M €	3,2	3,07	3,03	2,99	3,16
et %	47,8%	50 %	51%	51,7%	53,5%

**Le plafond de 50 % des RRF n'est pas respecté.** Si les 350 000 € prélevés par la Métropole pour la voirie étaient prélevés en investissement, le ratio serait correct pour 2018 à 50 %.

### Poids de la dette

**Notre dette est de 6,7 millions d'€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 957 € par habitant** (calcul pour 7 000 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de l'ordre de 4 %. Il nous faut 10 ans en 2017 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans). **7 ans** si on retrace la voirie prélevée indument sur le fonctionnement.

**Il n'y aura pas d'emprunt en 2018 pour la neuvième année consécutive.** Nous allons de ce fait, diminuer l'endettement de 330 000 € en 2018.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Annuités en Milliers d' €	636	641	632	631	631
% RRF (norme 15 %)	9,5 %	10,4%	10,7%	10,9%	10,68%

Le montant de l'annuité est faible par rapport à nos recettes réelles (mais la durée moyenne est de 18 ans) ce qui traduit une capacité d'emprunt pour la Commune.

Le montant de l'annuité sera stable jusqu'à la fin du mandat avec un montant de 630 000 € moins les 12 000 € du fonds de soutien. **Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt dans cette mandature.** Les investissements seront financés par l'autofinancement, les subventions et les cessions.

**L'objectif des 15 % des RRF est respecté.**

### Charges à caractère général

Années	2015	2016	2017	2018
Montants en €	1 467 748	1 234 600	1 102 054	1 135 000
% des RRF	24,8 %	21 %	19 %	19,3%

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il est le résultat de nombreux décideurs (administration, services techniques, écoles, communication...).

Il faudrait rester en deçà de 1,1 M€ en 2018.

Il était prévu 1 321 000 € en 2017, **nous avons réalisé 1 102 054 soit 19 % des RRF (moyenne nationale 26 %)**. **Ce résultat est excellent compte tenu de la baisse des RRF**. Il montre la rigueur de gestion de notre administration. Ce montant baisse depuis 3 ans.

**L'objectif sera respecté en 2018, le poste sera de l'ordre de 1 135 000 € compte tenu des transferts soit moins de 20 % des RRF.**

### L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt. Il est impacté par le transfert de la voirie. Il faudrait qu'il avoisine les **700 000 €** (amortissements + virement à l'investissement).

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (350 000 €). **Cet objectif sera respecté. Le budget présenté tend vers un équilibre des RRF = DRF + remboursement du capital de la dette.**

### Niveau des impôts

La perte de la CFE (Contribution Foncière d'Entreprise) nous laisse comme seul levier fiscal la taxe d'habitation, la taxe foncière et les droits de mutation. Les nouvelles constructions commencent à soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place.

Il faudra payer en 2018 à la Métropole la GEMAPI.

La comparaison des taux classe Fabrègues largement en tête.

TAUX D'IMPOSITION 2017 STRATE 5000 HABITANTS ET PLUS		
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE
<b>FABRÈGUES (taux de 2010 à 2017)</b>	<b>14,70</b>	<b>20,35</b>
Cournonterral	21,37	23,34
Gigean	23,07	27,54
Pignan	17,33	23,51
Saint Georges d'Orques	21,39	24,50
Saint Jean de Védas	14,11	25,10
Villeneuve lès Maguelone	23,74	38,93
Grabels	19,87	27,52
Juvignac	21,01	35,49
Castelnau le Lez	16,43	34,05
Vendargues	17,27	21,02
Montpellier	22,49	31,18
Pérols	20,31	31,81
Jacou	20,84	24,84
Castries	15,25	25,34

**Une crainte pour l'avenir, c'est la disparition de la taxe d'habitation et une compensation figée par l'état. La Commune va perdre sa flexibilité fiscale. Seule la taxe foncière pourra être utilisée comme levier fiscal.**

A souligner que la Métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69 % sur le non bâti et la GEMAPI à compter de 2018.

**Nous proposons pour la neuvième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.**

Cela est possible à l'aide de nos excédents reportés qui s'élèvent à 1,2 millions d'euros.



Nos recettes fiscales seront tout de même en hausse en raison de la variation des bases (valeurs locatives fixées par l'Etat avec une hausse prévisible de 1 % en 2018), **par la disparition des abattements sur la taxe d'habitation**, et par les impôts payés par les nouveaux contribuables.

Nous devons aussi mieux exploiter notre parc de logements à louer (appartement de la poste). Il est envisagé de vendre dans la mandat l'ancienne caserne et le terrain aux Campanelles pour la nouvelle maison de retraite soit près de 1,5 millions d'euros de recettes.

### Epargne nette

Un petit rappel théorique.

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie « Appelée aussi "autofinancement brut". L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.** Elle traduit l'équilibre : RRF-DRF > Capital dette à rembourser.

EPARGNE	2016	2017	2018
<b>Epargne Brute</b> RRF-DRF	<b>589 623</b>	<b>648 437</b>	<b>650 000</b>
<b>Epargne Nette</b> RRF-DRF- Amortissement dette	<b>249 862</b>	<b>293 989</b>	<b>320 000</b>

L'épargne nette ne prend pas en compte les excédents de fonctionnement reportés. Les travaux en régie sont exclus. Elle nous permet d'investir sans solliciter les emprunts.

*Si le transfert de l'entretien de la voirie était inscrit en investissement (logique), notre épargne augmenterait mécaniquement de 350 000 €.*

### Projection du BP Fonctionnement pour 2018 en fonction des objectifs de gestion :

Dépenses de fonctionnement BP 2018	en €
Charges à caractère général	1 170 000
Salaires et charges sociales	3 200 000
Charges de gestion courante	600 000
Frais financiers	280 000
Amortissements	242 000
Autofinancement (virement à l'investissement)	500 000
Dépenses imprévues	140 000
Atténuations de produits	365 000
Charges exceptionnelles	10 000
<b>Total</b>	<b>6 507 000</b>

Recettes de fonctionnement BP 2018	en €
Excédent fonctionnement reporté de 2017	580 000
Atténuations de charges	40 000
Produits des services	680 000
Travaux en régie	40 000
Impôts et taxes	4 400 000
Participations	650 000
Produits financiers	12 000
Revenus des immeubles	95 000
Produits exceptionnels	10 000
<b>Total</b>	<b>6 507 000</b>

Le Budget Primitif du fonctionnement sera calculé sans augmentation des impôts locaux. Nous profiterons tout de même de la réévaluation des bases cadastrales (+ 1 %).  
 Nous envisageons une stabilité des droits de mutation. *Le BP prend en compte l'amende pour les logements sociaux, le plafonnement des dépenses à 1,35 % hors inflation.*

### Projection du BP Investissement 2018

#### RECETTES

Recettes	Montants
Virement du fonctionnement 2018	500 000 €
Amortissements 2018	242 000 €
Excédent reporté investissement 2017	83 184 €
Excédent reporté fonctionnement 2017 (affectation du résultat)	578 891 €
PUP La fabrique	150 000 €
Taxe d'aménagement	30 000 €
FCTVA	60 000 €
FSIL (accessibilité)	30 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 674 075 €</b>

#### DEPENSES

	OBJET	MONTANT PROJETS
<b>Espaces publics / aménagement</b>	Cimetière vieux - enrobé (tranche 1)	20 000 €
	Skate-park	7 000 €
	ALSH aménagement extérieur	24 000 €
	Parcours de santé (jeux – poubelles – plantations)	11 100 €
	Remplacement poubelles (lac – jardin public)	1 500 €
	Réhabilitation Monument aux morts	10 000 €
	Renouvellement plaques de rue	2 000 €
	<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>75 600 €</b>
<b>Bâtiments</b>	Travaux accessibilité ERP	70 000 €
	Travaux éco énergie	55 000 €
	Cour de l'Ecole « La Formigueta »	200 000 €
	Système alarme – Préfecture	3 000 €
	Opération façade	15 000 €
	Contentieux crèche	2 000 €
	Gradins stade	30 000 €
	Abatage cyprès – création d'un mur	20 000 €
	Renovation façade club house ASF	5 600 €
	Archives	70 000 €
	Portillon, clôture salle de musculation	3 000 €
	Aménagement logements	7 200 €
	Réhabilitation logement des Campanelles	90 000 €
	Alimentation électrique local athlétisme	3 000 €
	Rideaux – Centre José Janson	3 000 €
Menuiserie	4 000 €	

**DEPENSES**

	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROJETS</b>
<b>Bâtiments</b>	Hôtel de Ville	60 000 €
	Provision Rénovation bâtiments (mairie, cantine...)	344 875 €
	<b>SOUS TOTAL Bâtiments</b>	<b>985 675 €</b>
<b>Mirabeau</b>	Subvention budget annexe Mirabeau	100 000 €
	<b>SOUS TOTAL Mirabeau</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Véhicule</b>	Festivités / Services Techniques – camion plateau	30 000 €
	Police	15 000 €
	Camion frigorifique	15 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Equipements</b>	Achat équipements services techniques	3 500 €
	Toulousaines + matériel festivités	6 000 €
	ALSH /ALP /SJ équipements	5 000 €
	Estrade	6 000 €
	Médiathèque	5 000€
	ALSH (équipement extérieur)	5 000 €
	CMJ	1 200 €
	Cuisine	6 500€
	Autolaveuse gymnase	7 600 €
	Armement PM	4 000 €
	Service entretien	7 500 €
	<b>SOUS TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>57 300 €</b>
<b>Matériel informatique</b>	Renouvellement parc informatique	10 000 €
	Logiciel cuisine	5 000 €
	Micro + sono manifestation	5 000 €
	Site internet / Appli smart phone	2 500 €
	Logiciel cimetièrre	5 000 €
	<b>SOUS TOTAL INFORMATIQUE</b>	<b>27 500 €</b>
<b>Dette</b>	Capital de la dette à rembourser	<b>328 000 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	Travaux en régie	<b>40 000 €</b>
		<b>1 674 075 €</b>

**Il faudra créer un budget annexe pour l'opération Mirabeau.** Le but est d'assurer une parfaite transparence pour les fonds européens, régionaux, départementaux et métropolitains. Cela facilitera la récupération de TVA. La commune aura un numéro d'identification à la TVA.

**Pour assurer l'équilibre de ce budget annexe, le budget général va accorder 100 000 € de subvention en fonctionnement et 100 000 en investissement pour 2018.**

Sur 4 ans, la Commune apportera 600 000 € au budget annexe Mirabeau. Ce montant sera atténué si nous obtenons par le CNE des partenariats privés. Nous voterons ce budget annexe avec le budget général.

Il faut ajouter à ces investissements les travaux de voirie de **350 000 €** qui seront financés par Montpellier Méditerranée Métropole et consacrés à la route de Cournonterral.

Nos finances sont caractérisées par une dégradation financière liée au désengagement de l'état, à l'augmentation des normes (accessibilité, logement sociaux, sécurité...), aux transferts vers la Métropole, à la faiblesse de notre levier fiscal. Rappelons que depuis 9 ans les taux sont inchangés, depuis 9 ans nous n'avons fait aucun emprunt malgré de nombreuses réalisations.

***Conservons la même philosophie financière : notre mandat est ambitieux, nos moyens sont limités, gérons et bâtissons avec raison en respectant les équilibres.***

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Fabrègues adopté par délibération n° 2014-004 du 8 avril 2014 et modifié par délibération n° 2014-034 du 22 juillet 2014 ;

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 12 février 2018 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2018 annexées à la délibération.

## **5- FINANCES : Création d'un Budget Annexe « PEAS Mirabeau »**

Monsieur le Maire Adjoint en charge des Finances informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « PEAS Mirabeau » lié à l'aménagement du Pôle d'Excellence Agroécologique et Social (PEAS) de Mirabeau.

Compte tenu de la nature des opérations qui seront suivies dans ce budget annexe, soumises de droit dans le champ de la TVA, ce dernier sera soumis à TVA. Il sera par ailleurs régi par les règles de la nomenclature M 14.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité de la Commission Finances du 12 février 2018.

---

Le Conseil Municipal, l'unanimité, approuve la création d'un Budget Annexe « PEAS Mirabeau » assujéti à la TVA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **6- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire – Budget Annexe « PEAS Mirabeau »**

Monsieur le Maire Adjoint en charge des Finances rappelle que la Commune a proposé la création d'un budget annexe lié à la création du Pôle d'Excellence Agroécologie et Sociale (PEAS) de Mirabeau afin d'isoler les opérations comptable liées à ce projet. Ce budget sera également assujéti à la TVA.

## I- Présentation du PEAS MIRABEAU

Le projet a été présenté au Conseil Municipal le 18 juillet 2017. Pour rappel, l'objectif du projet est la reconquête de la biodiversité du domaine par l'agroécologie. Il s'agit de transformer Mirabeau en référence nationale voire européenne de la transition écologique et de la transition agricole.

Il s'agit également de démontrer que des modèles agroécologiques peuvent être au service de la biodiversité et réciproquement. Que ces modèles peuvent être productifs et rentables. Qu'ils sont créateurs d'emplois et permettent le développement d'entreprises agricoles et d'entreprises d'innovations agroécologiques.

Il s'agit par ailleurs de répliquer les modèles développés sur Mirabeau en transférant les innovations, les expériences par la recherche et par la formation. Mirabeau crée des références techniques et organisationnelles qu'il diffuse.

Enfin, au cœur des préoccupations actuelles de la société civile, il s'agit de montrer que l'agroécologie permet et accélère le lien social, le vivre ensemble et la solidarité par l'insertion sociale.

Pour ce faire, le projet se décline en six axes interconnectés : agricole/alimentaire ; écologique ; économique ; social ; pédagogique et formation/recherche.

Le budget total du projet est estimé à 3 152 695 € HT.

## II- Présentation du plan de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Budget Total projet PEAS Mirabeau (TTC)</b>	<b>3 152 695,00 €</b>
<b>Etat - Subvention PIA - ADEME</b>	<b>1 217 753,00 €</b>
Subvention FEDER 6d	163 500,00 €
Subvention FEADER - 4,1,1 Plantation nouvelles vignes nouveaux exploitants irrigation	45 000,00 €
Subvention FEADER - 4,2,2 Investissement transfo commercialisation produits agricoles	74 287,00 €
Subvention FEADER - 16,2 Projets collectifs innovants	31 616,00 €
FEAGA viti-vini (réhabilitation toiture et dalle, équipement cave)	40 000,00 €
<b>Bilan - Subvention Europe</b>	<b>354 403 €</b>
Subvention Région Occitanie (biodiversité)	54 500,00 €
Subvention Région Occitanie (bergerie)	60 000,00 €
Subvention Région Occitanie (AMO rénovation bâtis)	65 553,50 €
Subvention Région Occitanie (travaux rénovation bâtis)	149 800,00 €
Subvention Région Occitanie – Volet Agri et innovation	70 146,50 €
<b>Bilan - Subvention Région Occitanie</b>	<b>400 000 €</b>
<b>Subvention 3M - Montpellier Métropole Méditerranée</b>	<b>350 000,00 €</b>
<b>Subvention Département 34</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Auto-financement - Commune</b>	<b>630 539,00 €</b>

Il est à noter que l'aide au programme d'investissement d'avenir a fait l'objet d'une convention signée en décembre 2017 (délibération du Conseil Municipal n° 2017/019 du 6 décembre 2017).

**III- Budget PEAS MIRABEAU : 2018 - 2020**

Typologie	Désignation et description de l'investissement	HT (en €)
Ingénierie	Gouvernance, gestion et ingénierie administrative Suivi de l'évaluation environnementale	<b>162 625</b>
Frais financier		<b>50 000</b>
Ingénierie	AMO – programmation et travaux	<b>32 000</b>
Ingénierie	Plan de gestion du domaine	<b>17 460</b>
Ingénierie	Définition et mise en œuvre du plan de gestion	<b>15 840</b>
Travaux	Restauration et création de mares Restauration petit hydraulique (obturation drain, fossé) Evacuation des déchets Débroussaillage	<b>215 000</b>
Travaux	Serres maraichères + serres à plants Arrosage goutte à goutte Plantation agroforesterie Plantation de 5 ha de nouvelles vignes Plantation de 2400 ml de haie multi strate Création de 4000 ml de bandes enherbées Travaux de restauration sur sol.	<b>312 500</b>
Ingénierie	Volet agricole/alimentation	<b>29 720</b>
Fournitures	Equipement pédagogique + aménagement léger d'accueil	<b>37 750</b>
Ingénierie	Volet recherche/formation	<b>9 800</b>
Ingénierie	Maîtrise d'œuvre réhabilitation du bâti	<b>189 000</b>
Travaux	Réhabilitation bâti	<b>1 498 000</b>
Fournitures	Equipements cave	<b>120 000</b>
Travaux	Bergerie bois + clôtures	<b>250 000</b>
Fournitures	Chambre froide et équipement stockage	<b>38 000</b>
Travaux	Assainissement (mise aux normes + zone rejet végétalisée)	<b>95 000</b>
Travaux	VRD	<b>80 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 152 695</b>

**IV- Projection du Budget Primitif pour 2018**

<b>Dépenses de fonctionnement BP 2018</b>	<b>HT en €</b>
Charges à caractère général	85 000 €
Salaires et charges sociales	5 000 €
Charges de gestion courante	-
Frais financiers	-
Amortissements	-
Autofinancement (virement à l'investissement)	-
Dépenses imprévues	10 000 €
Atténuations de produits	-
Charges exceptionnelles	-
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement BP 2018</b>	<b>en €</b>
Subvention d'équilibre	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

## BUDGET 2018 - INVESTISSEMENTS

### DEPENSES

	OBJET	MONTANT PROJETS HT
<b>Etudes</b>	Frais d'étude (gouvernance et animation)	86 000 €
	Plan de gestion du domaine	17 500 €
	Restauration de la matrice de biodiversité / Réhabilitation des infrastructures agroécologiques	24 000 €
	Programmation et animation des actifs agricoles	12 500 €
	Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation du bâti	22 000 €
<b>Travaux</b>	Mise en œuvre du plan de gestion : - restauration de la biodiversité : haies, mares... - travaux de réhabilitation des parcelles culturales	50 000 €
	Réhabilitation du bâti - Provision	128 000€
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>340 000 €</b>

### RECETTES 2018

ARTICLES	OBJET	MONTANT
Amortissements		
<b>Subventions</b>	<b>Commune</b>	100 000 €
	<b>PIA</b>	240 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>340 000 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires correspondant au Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».

## 7- FINANCES : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2018

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017 en 2018, soit :

- Taxe d'habitation ..... à 14.70 %.
- Taxe foncière (bâti) ..... à 20.35 %.
- Taxe foncière (non bâti) ..... à 114.80 %.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances en date du 12 février 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition pour l'année 2018 proposés ci-dessus.

## 8- URBANISME : Autorisation de poursuivre la procédure de révision du PLU

Madame le Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme rappelle que par délibération du 26 septembre 2006, la Commune a prescrit la révision du POS approuvé le 10 février 1989 modifié les 8 février 1991, 29 avril 1993, 6 octobre 1993, 23 décembre 1993, 31 mars 2001, 30 mars 2005 et 14 décembre 2005.

La Commune a marqué depuis de nombreuses années sa volonté d'apporter un ensemble de modifications au Plan d'Occupation de Sols afin de mettre ce dernier en adéquation avec les projets communaux souhaités par le Conseil Municipal. L'engagement de ce travail est également nécessaire pour doter la Commune d'un document plus prospectif et ainsi tenir compte des lois dites « SRU », « Grenelle 2 » et « ALUR ».

Le PLU devra répondre aux principaux objectifs suivants :

- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, agricole et architectural ;
- assurer le maintien et le développement de l'activité agricole ;
- définir une stratégie de réinvestissement urbain ;
- intégrer les risques d'inondation et d'incendie ;
- encadrer les futurs secteurs d'extension urbaine ;
- définir les secteurs à vocation économique et de loisirs ;
- favoriser les modes actifs de déplacements ;
- promouvoir une approche durable de l'urbanisme.

Pour ce faire, une concertation et communication seront poursuivies conformément aux modalités définies dans la délibération du 26 septembre 2006 :

Compte tenu de la transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été transférée à Montpellier Méditerranée Métropole.

Depuis cette date, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dans l'attente de l'approbation de ce document, il est important de doter la Commune d'un document d'urbanisme cohérent.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme du 21 février 2018.

---

Vu l'article L 153-9 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, conformément aux dispositions de l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme, Montpellier Méditerranée Métropole à achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2006.

## **9- GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des Effectifs**

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose les modifications suivantes en lien avec les entretiens professionnels de 2017 et afin de permettre les avancements des agents concernés :

<b>Filière Administrative</b>			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Rédacteur TC	2	+ 1	3
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	1	+ 4	5
<b>Filière Culturelle</b>			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	0	+ 1	1
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC	0	+ 1	1
<b>Filière Animation</b>			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	0	+ 1	1



<b>Filière Technique</b>			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Agent de maîtrise principal TC	4	+ 1	5
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe TNC	0	+ 2	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	4	+ 1	5
<b>Filière médico-sociale</b>			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	2	+ 2	4

En raison des évènements climatiques exceptionnels, le quorum du Comité Technique du 2 mars 2018 n'a été atteint. Les suppressions de poste initialement prévues et liées aux avancements de grade sont donc reportées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, aux chapitres correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs présentée.

## **10- GESTION DU PERSONNEL : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault – Contrat d'assurance des risques statutaires**

Madame le Maire Adjoint déléguée à la Gestion du Personnel expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La Commune se réserve la faculté d'y adhérer ou non ;
- dit que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption, disponibilité d'office, invalidité ;
  - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire ;
- dit que la Commune analysera en fonction des propositions commerciales l'opportunité de couvrir ou non les risques précités ;
- dit que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
- dit que la durée de la convention est fixée à quatre ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **11- ENVIRONNEMENT : Adhésion au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées**

Monsieur le Maire Adjoint en charge de l'Environnement expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC) afin d'apporter, aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité de la Commission Environnement du 26 février 2018.

---

Le Conseil Municipal (abstention de M. LAPORTE et de Mme FENECH-MONFORT) :

- Adhère, pour l'ensemble des forêts de la Commune de Fabrègues, au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC) pendant cinq ans. Cette adhésion est reconduite tacitement, sauf dénonciation par l'adhérent au moins trois mois avant la date d'expiration.
- S'engage à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ; et d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, ces cahiers des charges pourront être modifiés.
- Accepte et s'engage à faciliter la mission de PEFC SUD et/ou de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité dans les forêts objets de l'adhésion, et de les autoriser à cet effet à les visiter et, à titre strictement confidentiel, à consulter les documents de gestion attachés à celles-ci.
- S'engage à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC SUD en cas de pratiques forestières non conformes au cahier des charges du propriétaire, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- Accepte que cette adhésion soit rendue publique.
- S'engage à respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- S'engage à s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Sud qui s'élève pour la Commune de Fabrègues à 150,62 €.
- Désigne Monsieur le Maire ou son Adjoint pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cette adhésion ou renouvellement d'adhésion.

---

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 15.